

## Tribune des écoles d'art contre la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers

Paris - Publié le jeudi 6 décembre 2018 à 17 h 00 - Actualité n° 135123

Dénoncer la stratégie « discriminatoire » que représente l'augmentation des droits universitaires pour les étudiants non-européens dans les universités française (annoncée par le Premier ministre, Édouard Philippe, le 19/11/2018), tel est l'objectif de la tribune signée par le CA de l'ANdÉA et publiée sur le site du journal Le Monde le 05/12/2018. « Alors que l'on sait que 45 % de ces étudiants viennent d'Afrique, la stratégie proposée apparaît fondamentalement discriminatoire [et] menace d'assécher considérablement les liens avec l'Afrique et sa jeunesse », précise la tribune, s'étonnant de la contradiction de cette hausse avec la décision du président Emmanuel Macron de « restituer sans tarder 26 œuvres réclamées par les autorités du Bénin », suivant les préconisations du rapport de Bénédicte Savoy et Felwine Sarr sur la restitution du patrimoine culturel africain.

« Plutôt que de commencer par installer des barrières économiques, nous multiplierons les passerelles artistiques et nous ferons en sorte de continuer d'accueillir les futurs artistes, designers, créatrices et créateurs venant d'Afrique, mais aussi d'Asie, du Moyen-Orient, d'Amérique du Sud, etc. Si cette jeunesse le désire, elle trouvera dans nos écoles les moyens de ne pas manquer le rendez-vous que propose le rapport de Bénédicte Savoy et Felwine Sarr : elle apprendra à faire advenir des formes (films, expositions, installations, objets, meubles, éditions, scénographies, dispositifs multimédias...) qui, tout en affrontant de manière critique la morbide histoire de la colonialité, sauront 'stimuler les échanges et le dialogue' », déclarent les signataires.

## Association Nationale des Écoles supérieures d'Art



- Association fédérant la totalité des 45 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac plus 3 et Bac plus 5
- Créée en 1995 sous le nom d'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art
- Devient l'Association nationale des écoles supérieures d'art en mai 2012
- Missions :

- plateforme de réflexion
- instance de proposition
- force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.
- **Coprésidence** : Loïc Horellou, Christelle Kirchstetter, Muriel Lepage et Stéphane Sauzedde
- **Contact** : Maud Le Garzic Vieira Contim
- **Tél** : 06 26 38 82 84

---

### Association Nationale des Écoles supérieures d'Art

32 rue Yves Toudic  
75010 Paris - FRANCE  
Téléphone : 06 26 39 92 84



Fiche n° 383, créée le 27/09/13 à 13:23

---

© News Tank Culture 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »